



Interdiction chiens ou animaux

Par **boucheix**, le **13/02/2012 à 19:52**

Bonjour,rnrna ton le droit de marquer dans un bail interdit aux chiensrnrnmerci d'avance

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012 à 19:59**

Bonjour, non c'est une clause abusive sauf pour les chiens dangereux, normalement de premiere catégorie, cordialement

Par **amajuris**, le **13/02/2012 à 20:04**

bjr,rnun bail de location ne peut pas interdire de posséder des animaux domestiques.rnL'article 10-1 de la loi du 9 juillet 1970, précise que " est réputé non écrite toute stipulation tendant à interdire la détention d'un animal dans la mesure ou elle concerne un animal familial ". sous réserve que l'animal de cause aucun dommage, ni aucun trouble de jouissance. Par contre vous pouvez vous voir interdire la détention de plus d'un animal, soit par le bail, soit par le règlement de copropriété rncdt